HOUNIE Jean-François

De: pascale 70r <pascale.70r@gmail.com>
Envoyé: mercredi 24 septembre 2025 22:09
À: Enquete publique PLUI
Objet: avis sur PLUi, remarques sur règlement
Pièces jointes: cadastre_500e.pdf

Bonjour,

Nous sommes propriétaire d'une maison d'habitation, sise 650 chemin de Barou à Bonnut. (parcelle cadastrée section A, n°653 et 654)

Nos terrains seront classés dans le futur PLUi en zone A, zone agricole, comme toutes les maisons situées dans notre quartier.

L'article 2.1 du règlement autorise les extensions et annexes aux conditions que celles-ci soient implantées à 5 mètres des voies (axe ou bord des voies ?) et 3 mètres des limites séparatives.

Or notre maison d'habitation est située en stricte limite séparative. Nous venons de réaliser une extension également en stricte limite séparative. Nous avions pour projet de réaliser un carport ou un garage. Or avec ce nouveau règlement qui est plus restrictif que le règlement national d'urbanisme, il ne nous sera plus possible de réaliser ce projet, notre terrain étant tout en longueur.

De plus, l'implantation en strictes limites séparatives est autorisée en zone U.

Je ne pense pas que notre cas soit isolé, car il existe des maisons très anciennes classées en zone agricole et souvent les extensions étaient implantées en limite de parcelle.

Serait-il donc possible d'autoriser les extensions et annexes en strictes limites séparatives ?

Espérant que ma remarque soit prise en compte

Cordialement

Madame et monsieur RAPP

06.78.87.36.81

Je joins un extrait cadastral de ma propriété

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
BONNUT

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 20/09/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PAU
6, rue d' Orléans 64016
64016 PAU Cedex
tél. 05.59.98.68.78 -fax 05.59.98.68.99
cdif.pau@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
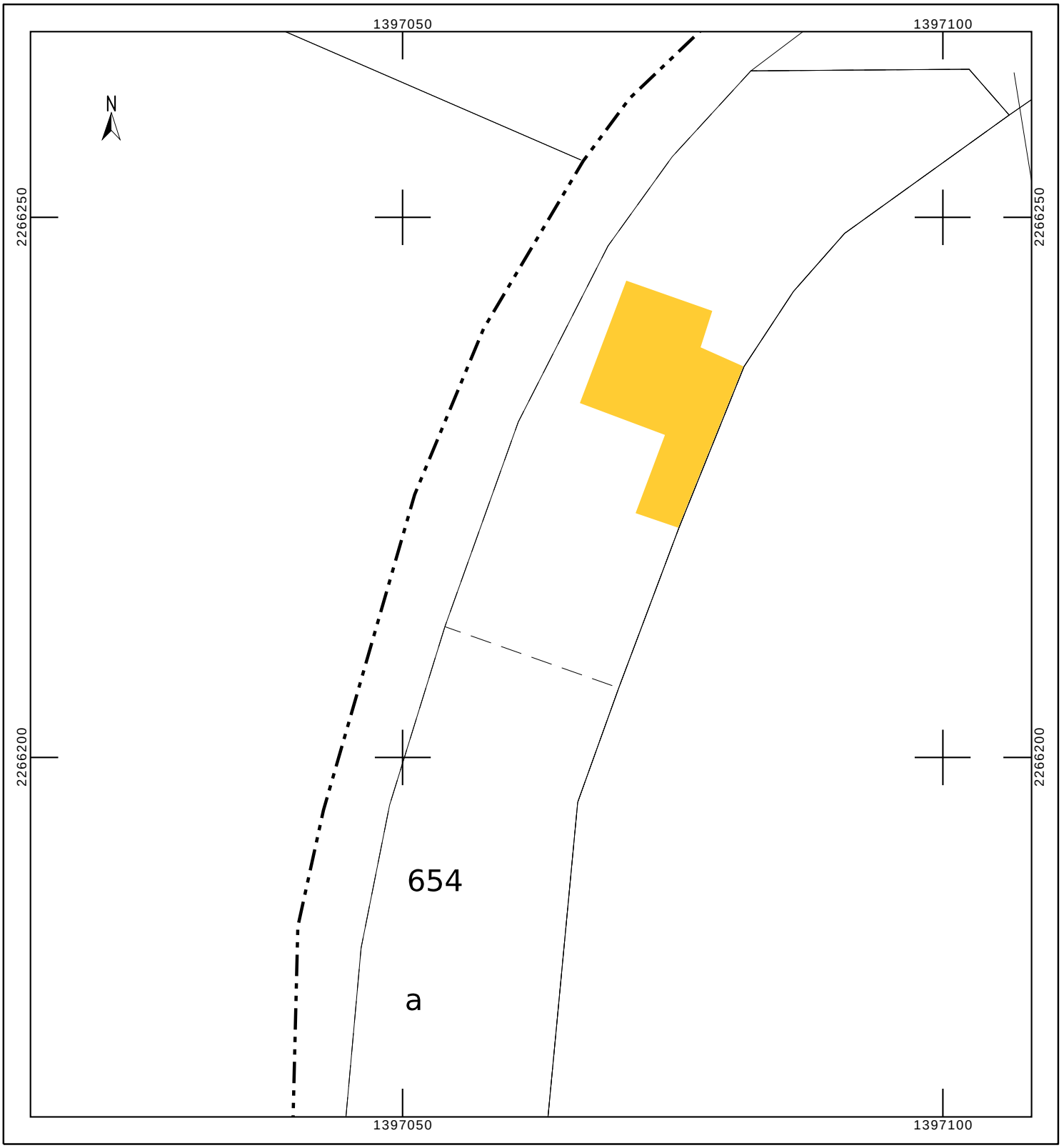
cadastre.gouv.fr